



## Nouvelle de Grand Parent

-----  
Par Boreale89

Bonjour,

Je suis fâché avec ma mère, mais pas mes grands parents, ma grand-mère est placée en maison de retraite suite à un AVC il y a 1 an, celle ci je n'ai aucun souci, mais mon grand-pere atteint d'Alzheimer à été placée récemment dans un autre établissement dans le 77 aussi, où là, il m'est impossible d'avoir de nouvelles. J'ai fait une demande, qui a même été à la direction de l'établissement, qui me répond de me rapprocher de ma mère. Cette dernière a décidé que je n'avait pas le droit d'avoir de nouvelles et interdit à tout membres de famille de m'en donner. Je vie à 200km, je suis malade, je ne peut donc pas y aller autant que j'aimerais. Est ce que je peux avoir un recours ? Soit vers la maison de retraite en question, soit vers ma mère. Je suis prête à aller au tribunal si il le faut, mais mes grand parents, je les aime, eux aussi alors les humeurs de madame ne devrait pas rentré la dedans.  
Je vous remercie d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Donner une réponse juridique dans un tel cas est difficile.

Vous pouvez éventuellement recourir aux services d'un médiateur familial. Un accord amiable est toujours préférable à un jugement, et surtout moins traumatisant pour toute la famille.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34355>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34355  
[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le grand père est probablement sous tutelle. Vous pourriez éventuellement vous adresser au juge des tutelles pour avoir un droit de visiter votre grand père ?

Toutefois, juste "avoir des nouvelles" pour une personne atteinte de cette pathologie est assez illusoire sans aller sur place. Vous ne pourriez pas lui parler au téléphone, hélas. Et les informations médicales sont confidentielles.